

CAHIER DES CHARGES

« Centre Départemental de création en résidence
Domaine de l'Etang des Aulnes »

Département des Bouches-du-Rhône
Direction Générale Adjointe du Cadre de Vie
Direction de la Culture

52 avenue de St Just
13256 Marseille cedex 20

Objet :

APPEL A CANDIDATURE
« Centre Départemental de création en Résidence
Domaine de l'Etang des Aulnes »
Janvier-Décembre 2025

Date limite de réponse à l'appel à candidature : le 13 mai 2024 à midi

Date prévisionnelle d'information de la décision du Comité : courant septembre 2024

1 PRESENTATION DU DISPOSITIF

1.1 Objectifs de l'appel à candidature

Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes situé au Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes - Route de Vergières - 13310 saint Martin de Crau, a pour objectif de répondre au besoin des équipes artistiques en création d'obtenir un lieu de travail et de répétition pour le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue).

Par ses équipements (plateau de répétition, structure d'hébergement, lieu de vie, bureau...) et la qualité de son environnement naturel, le Domaine de l'Etang des Aulnes constitue un espace privilégié pour l'immersion nécessaire à la création artistique.

Afin d'inscrire le Centre Départemental de création en résidence dans le réseau national des lieux de résidence et de favoriser la rencontre et la mixité des projets, le Centre Départemental de création en résidence est ouvert aux projets artistiques émanant d'associations départementales comme extra départementales.

Pour garantir la capacité des projets à rencontrer le public, le Centre Départemental de création en résidence est ouvert aux projets portés conjointement par une structure de création (équipe artistique), et une structure partenaire de production/ diffusion (théâtres, festivals, salle de concert ou tourneurs pour les projets musicaux). Afin de s'adapter aux particularités de certains secteurs, principalement du secteur musical, des projets pourront être portés par des équipes artistiques seules, portant conjointement des missions de production/ diffusion.

Une diffusion de deux représentations, dans des conditions professionnelles, (a minima contrat de cession) dans le réseau des salles de spectacles du département doit être garantie.

1.2 Dispositif général

Le Centre Départemental de création en résidence des Aulnes propose :

- un plateau de répétition en ordre de marche
- la prise en charge de l'hébergement des équipes en création durant leur séjour
- ainsi que l'accès à un lieu de vie avec une cuisine équipée pour pouvoir prendre tous les repas sur place (non fournis)
- des bureaux équipés de carte 4G

Les animaux ne sont pas admis.

Seules les personnes directement impliquées dans le projet peuvent y participer

2 DETAIL DE L'APPEL A CANDIDATURE

2.1 Les structures éligibles :

Sont éligibles à ce dispositif les projets de création ou de reprise dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, du cirque, des arts de la rue lorsqu'ils sont accompagnés par des structures de production et/ou de diffusion ayant un projet dans le département des Bouches-du-Rhône (théâtre, salle de concerts, festival).

Les projets présentés devront :

- disposer de moyens de production permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs concourant au projet
- être accompagnés (co-production, pré-achat, résidence, accompagnement technique...) par un lieu ou une structure de production et / ou diffusion
- bénéficier au cours de leur exploitation de deux représentations dans des conditions professionnelles (à minima contrat de cession) dans le réseau des salles de spectacles et/ou festivals du département des Bouches-du-Rhône
- disposer de leur(s) techniciens, confirmé(s) dans leur discipline et à jour de leurs habilitations (régie, son et lumière).

2.2 Modalités de soutien

Les projets accueillis bénéficient d'une période de résidence de 1 (minimum) à 3 semaines (maximum) au Centre Départemental de création en résidence.

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation du plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition d'un matériel technique de base (cf. la fiche technique). Le matériel complémentaire éventuellement nécessaire est pris en charge par la compagnie en résidence ou les lieux partenaires. L'accès au plateau est libre, sans contrainte horaire.

La structure accueillie devra désigner une personne ressource pour assurer le lien avec la direction de la culture du Département des Bouches-du-Rhône. Elle sera en contact avec le secteur production de la Direction de la Culture.

Un technicien du spectacle référent, employé par le Département des Bouches-du-Rhône, assure le suivi des changements de configuration pour l'accueil et la sortie de chacune des résidences ainsi que le montage et le démontage.

La maintenance du lieu d'hébergement (ménage et blanchisserie du « linge de maison ») est assurée par le Département des Bouches-du-Rhône.

Les structures retenues pour un accueil en résidence pourront soumettre une demande d'accompagnement aux projets spécifiques – aide à la résidence auprès du Département des Bouches-du-Rhône

2.3 Modalité de sélection des projets

Les projets seront examinés par un comité consultatif d'experts et soumis pour décision à la commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône.

2.3.1 Composition du comité consultatif

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien du Département des Bouches-du-Rhône, ce dernier a choisi de mettre en place un comité consultatif d'experts.

Ce comité examine et sélectionne les demandes de résidence. Il est composé de professionnels du spectacle vivant, de responsables de structures culturelles locales et/ou nationales, de lieux de résidence et de représentants de la direction de la culture.

Date prévisionnelle d'information de la décision du comité : septembre 2023.

2.3.2 Critères de choix

Seuls les dossiers compatibles avec les conditions techniques et d'accueil du lieu (dimensions du plateau, respect de la sécurité des lieux ...) seront analysés.

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection qui analysera les dossiers en fonction des points de vigilance suivants et par ordre de priorité au regard de :

- 1/ La faisabilité financière et technique de la résidence
- 2/ L'intérêt artistique du projet
- 3/ La cohérence de la construction du budget global de la production
- 4/ Le rayonnement départemental et national du projet, en particulier en matière de diffusion
- 5/ La qualité de la collaboration entre les partenaires porteurs des projets
- 6/ La pertinence du choix du Centre Départemental de création en résidence des Aulnes pour le projet de création
- 7/ La compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences retenues.

Les dossiers des équipes artistiques ne disposant pas de lieux de travail seront étudiés prioritairement, même si le comité peut être amené à soutenir des projets nécessitant un plateau particulièrement important, dont l'équipe ne dispose pas dans son propre lieu.

Les candidatures intégrant une démarche écoresponsable (considérations en faveur de l'environnement) seront appréciées.

2.3.3 Constitution du dossier

Afin de pouvoir être présenté au comité, un dossier type doit être complété par les deux structures associées au projet (structure de création et la structure de production et /ou diffusion), à l'exception des cas particuliers signalés en paragraphe 2.1.

Pièces complémentaires à joindre au présent dossier complété au format pdf :

- CV, biographies des artistes et techniciens,
- Rapport d'activité N-1 de la structure de création,
- Projet d'activité provisoire de la structure de création pour l'année en cours,
- Questionnaire d'estimation de vos besoins techniques (cf. fin de dossier) obligatoire,
- Dossier artistique de la création et dossier de presse le cas échéant,
- Tout document qui semble pertinent de porter à la connaissance du comité, notamment sur les démarches éco-responsables.

2.3.4 Modalités de dépôt

Votre proposition devra nous parvenir **avant le 13 mai 2024 – midi** à adresse mail suivante : residencedepartementaleetangdesaulnes@departement13.fr en format PDF sous peine d'irrecevabilité.

Un envoi par WeTransfer est possible si le dossier est trop volumineux.

Merci de transmettre 1 document pdf par pièce demandée (1 pdf pour le CV, 1 PDF pour les biographies, 1 PDF pour le rapport d'activité N-1, 1 PDF pour le projet d'activité provisoire ; pour le questionnaire d'estimation de vos besoins techniques : prévoir un PDF pour le document intitulé « récapitulatif », 1 PDF pour la partie 1 « compagnie ou ensemble musical », 1 PDF pour le budget, 1 PDF pour la partie 2, 1 PDF pour la partie 3, 1 PDF pour le dossier artistique de la création, 1 PDF pour le dossier de presse le cas échéant, 1 PDF pour tout autre document que vous souhaitez ajouter

L'heure et la date butoirs doivent être scrupuleusement respectés. La date de réception de votre mail sera retenue et fera foi du dépôt du dossier dans les délais impartis. Dès réception de votre proposition, un mail valant accusé réception vous sera adressé.

Par souci d'égalité, aucun dossier hors délai ne sera accepté. Il est à noter qu'aucun motif de retard ne sera pris en compte (mail non distribué, difficulté de chargement des pièces, coupure de connexion ...).

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ARRIVES APRES LA DATE BUTOIR NE POURRONT ETRE PRIS EN COMPTE

Les pièces que vous nous aurez transmises ne seront pas diffusées et seront traitées par les seuls personnels en charge de l'instruction et communiquées aux seuls membres du comité de sélection.

Dès le lancement de l'appel à candidature, l'ensemble des participants souhaitant candidater doivent se faire connaître par mail à l'adresse mail dédiée avant le dépôt de leur dossier à cette même adresse.

2.3.5 Questions relatives à l'appel à candidature

Pour tout renseignement concernant l'appel à candidature, vous pouvez écrire à l'adresse dédiée exclusivement.

En effet, la déclaration d'intention de candidature permettra une égalité de traitement de tous les candidats :

En cas de question posée par l'un des candidats sur l'adresse dédiée, l'enregistrement de tous les candidats permettra de transférer la réponse apportée par la Direction de la Culture à l'ensemble des candidats inscrits.

3 COMMUNICATION

Lors de l'accueil en résidence, le Département se réserve le droit de prendre des photos pendant les répétitions, de filmer des courtes séquences de moins de trois minutes pour une diffusion sur les

réseaux sociaux, sur le site du Département des Bouches-du-Rhône à des fins de communication et non commerciales.

Les obligations relatives à la mention du Département des Bouches-du-Rhône et à l'apposition de son logo sur les documents de communication sont précisées à l'article 4 ou 5 de la convention d'accueil en résidence (selon le modèle employé, bi ou tripartite) (ci-joint en exemple la convention tripartite).

4 ASSURANCES

La question des assurances est précisée à l'article 3.2 de la convention d'accueil en résidence.

5 COMPETENCE

En cas de litige, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Marseille, après épuisement des voix amiables (conciliation, arbitrage, etc).

APPEL A CANDIDATURE

« Centre Départemental de création en Résidence – Domaine de l’Etang des Aulnes »

Récapitulatif

Nom de la compagnie :

.....

Nom de la structure partenaire :

.....

Nom de la création :

.....

Nom et coordonnées téléphonique, adresse et mail de la personne référente pour cette demande :

.....

.....

Nombre de jours de résidence demandés (minimum 5 jours, maximum 20 jours) :

.....

Nombre de personnes prévues :

Périodes envisagées en 2025 :

Choix 1

Choix 2 :

Choix 3 :

Partie 1 : La compagnie ou Ensemble musical

1/ Présentation

Nom de la compagnie ou de l' ensemble musical :

.....

Direction artistique (nom du ou de la directeur(trice) artistique ou des membres du collectif) :

.....

Date de création de la compagnie :

.....

Adresse :

.....

Nom du/de la président(e) ou représentant (e) légal(e) :

.....

DISCIPLINE (S) :

Théâtre

Danse

Musique

Cirque

Arts de la rue

Autre (précisez) :

Merci de joindre le bilan d' activités N-1 et le bilan provisoire de l' année en cours.

NOMS DES DERNIERES CREATIONS SUR LES 3 DERNIERES ANNEES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

MOYENNE DE DIFFUSION POUR CHACUNE DES CREATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

QUELS SONT LES MOYENS UTILISES POUR CETTE DIFFUSION :

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Projet de résidence

Nous vous proposons d'indiquer ci-dessous :

- d'une part une note d'intention artistique de la création et joindre le cas échéant tout élément qui apporterait un éclairage sur cette création (bibliographie/discographie, dossier de presse, lien vidéo ou sonore),
- d'autre part le travail particulier de cette création qui sera réalisé dans le cadre de cette résidence.

NOM DE LA CREATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE RESIDENCE :

.....

.....

NOTE D'INTENTION ARTISTIQUE DE LA CREATION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DANS LE CAS OU CETTE CREATION FAIT L'OBJET DE PLUSIEURS RESIDENCES, MERCI D'INDIQUER LES LIEUX ET DUREES ENVISAGES OU CONFIRMES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....

POURQUOI ENVISAGEZ-VOUS UNE RESIDENCE DANS CE LIEU EN PARTICULIER :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TRAVAIL ENVISAGE DURANT LA RESIDENCE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENVISAGEZ-VOUS UNE « SORTIE DE RESIDENCE » DANS LE CADRE DE VOTRE RESIDENCE ET SI OUI, DE QUELLE NATURE ? (cf article xx de la convention)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Département des Bouches-du-Rhône n'intervient pas dans l'organisation d'une éventuelle sortie de résidence (ni de la préparation, ni de la communication).

Si l'équipe artistique souhaite organiser une sortie de résidence à destination notamment de professionnels, voire de publics, elle devra en informer le Département des Bouches-du-Rhône au moins 4 semaines avant la date prévue afin que celui-ci en étudie la faisabilité technique et financière et en demande l'autorisation auprès de l'autorité compétente, en respect aux consignes de sécurité notamment sur la jauge du public.

3/ Equipe de la création

Ce tableau est à compléter de manière exhaustive et la plus définitive possible.

Nous vous demandons de joindre tous les documents, CV ou biographies des artistes et techniciens concernés.

EQUIPE ARTISTIQUE

NOM	Prénom	fonction	présence sur la résidence : oui/non

EQUIPE TECHNIQUE

NOM	Prénom	fonction	présence sur la résidence : oui/non

EQUIPE ADMINISTRATIVE/PRODUCTION

NOM	Prénom	fonction	téléphone	présence sur la résidence : oui/non

4/ Perspectives suite à cette résidence :

DATE ET LIEU DE CREATION DU PROJET – PREMIERE REPRESENTATION PUBLIQUE

DATE DE CREATION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

DATES ET LIEUX DE DIFFUSION DU PROJET

(Préciser les contrats signés et ceux en perspective)

DATES DE DIFFUSION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

Joindre les copies des engagements déjà négociés et les correspondances attestant des engagements en cours de négociation.

Pour les co-productions, joindre également les copies des engagements ou les correspondances prouvant l'engagement du ou des co-producteur(s).

Dates en cours de négociation : merci de nous informer, avant le jury, par mail de l'évolution de vos négociations

Budget prévisionnel de la création intégrant la résidence

EMPLOIS	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANTS
Budget artistique Masse salariale (écriture) Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) Sous-total Masse salariale (répétitions) Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) Sous-total Technique et logistique Masse salariale des techniciens Achats décors, accessoires, costumes Achats fournitures diverses Location de salles Location son, éclairage, régie Transport de matériel Autres (préciser) Sous-total Frais administratifs et communication Masse salariale personnel administratif Frais administratifs divers Création, fabrication et diffusion des supports de communication Autres (préciser) Sous-total Autres charges de gestion Droits d'auteurs (Sacem, SACD,) Autres (préciser) Sous-total TOTAL DES CHARGES		Ventes et prestations Vente de spectacles Vente de produits culturels Vente de produits dérivés Autres (à préciser) Sous total Apports coproducteurs Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) Sous total Apports autres partenaires Mécénat Sponsoring Autres (préciser) : Sous total Subventions publiques <u>Ministère de la Culture</u> : Autres ministères : <u>DRAC (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Région (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Département des Bouches-du-Rhône</u> <u>(préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : Résidence (valorisation)* : <u>Ville (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Autres (préciser)</u> : Sous total Aides d'organismes professionnels Sous total TOTAL DES PRODUITS	

* Calcul de la valorisation : mise à disposition du lieu de travail : 945 € par jour ; hébergement : 32 € par nuitée par personne

Partie 2 : La structure partenaire

1/ Présentation :

Nom :

Direction :

Personne référente sur le projet de résidence :

Adresse :

Nom du/de la président(e) ou représentant légal signataire de la convention :

.....

Ligne artistique :

.....

.....

.....

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA STRUCTURE ET DE SES ACTIVITES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Pourquoi accompagner cette équipe artistique et cette résidence ?

.....

.....

.....

.....

.....

3/ Si vous programmez le projet de création, précisez le nombre de dates :

.....

.....

.....

4/ Qui dans votre équipe est impliqué sur cette résidence ?

Détailler les différentes personnes impliquées et leur implication sur le suivi et la gestion de cette résidence

NOM	Prénom	fonction

5-Comment la structure s'implique-t-elle dans cette résidence ?

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE DANS CE PROJET A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

(Ces engagements figureront dans la convention)

	montant	valorisation
Apport financier <u>hors achat de représentation</u>		
Achat de représentation + nombre de dates		
Accompagnement technique		
Partenariat en industrie		
Apport en communication		
Soutien administratif		
Mise en réseau		
Autres		

Partie 3 : Questionnaire d'estimation de vos besoins techniques

Il est **OBLIGATOIRE** de transmettre un état de vos besoins techniques le plus précis et à jour possible afin que nous puissions étudier la faisabilité de la résidence.

QUELLE ETAPE DU TRAVAIL DE CREATION ENVISAGEZ-VOUS DE REALISER A L'OCCASION DE CETTE RESIDENCE ?

OBLIGATOIRE

.....
.....
.....
.....

QUELS SONT VOS BESOINS TECHNIQUES ?

OBLIGATOIRE

.....
.....
.....
.....

QUEL MATERIEL COMPLEMENTAIRE ENVISAGEZ-VOUS D'APPORTER AU DISPOSITIF EXISTANT ?

.....
.....
.....

PLATEAU

Positionnement espace scénique :

Bord gradin espace scénique :

Nu : Ouverture : Profondeur :

Boîte noire : à l'allemande : à l'italienne :

Nbre de plans :

Sol : plancher de danse : tapis de danse :

Décors : descriptif :

Accroches sous gril :

Positionnement des ponts :

Autres accroches :

Machinerie :

Effets spéciaux :

Autres :

LUMIERES

Ambiance plein feu :

Recherche :

Création :

Autres :

SON

Diffusion :

Prise de son :

Montage, illustration sonore :

Autres :

JOINDRE LES PLANS DE PRE-IMPLANTATION LE CAS ECHEANT

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMPAGNIE

fonction	NOM / Prénom	TEL / EMAIL	présence sur la résidence : oui/non
Régie générale			
Plateau			
Lumières			
Son			